



Mairie
19120 PUY D'ARNAC

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 05 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six le 05 juin à 17 heures 45 minutes, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de PUY D'ARNAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc RAQUIN, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 29 mai 2026

Présents : Jean-Luc RAQUIN, Grégory QUINTANE, Véronique PUPILE, Russell PALMER, Mathieu FREYSSINEL, Guillaume MARBOT, Cindy FORSTER, Cornélia ROUBY

Absents : Vincent KELLER, Noémie GOUNET, Hélène DRULHES

Pouvoirs : Vincent KELLER donne pouvoir à Cornélia ROUBY

Noémie GOUNET donne pouvoir à Véronique PUPILE

Est nommée secrétaire de séance : Russell PALMER

Ouverture de la séance à 17h45

Le procès-verbal du 28 mai 2026 sera soumis au vote lors du prochain conseil municipal

Sénatoriales - Élection des délégués et suppléants : Adopté à l'unanimité

Le Maire rappelle la date des élections sénatoriales : le 27 septembre 2026.

Les sénateurs – rices sont élu(e)s pour 6 ans

Les sénateurs C. Nougain et D. Chasseing ne se représentent pas, les candidats ne sont pas encore connus.

Monsieur le Maire ne souhaite pas mélanger la politique et la gestion d'une petite commune. Il propose de présenter les candidatures lors d'un conseil pour un vote collégial.

Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

M. RAQUIN Jean-Luc et MME PUPILE Véronique

MMES FORSTER Cindy et ROUBY Cornélia

La présidence du bureau est assurée par le maire.

Candidatures enregistrées :

Jean-Luc RAQUIN (délégué)

Grégory QUINTANE, Mathieu FREYSSINEL, Cindy FORSTER (suppléants)

Le maire indique que doivent être élus UN délégué et TROIS suppléants.

Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, Jean-Luc RAQUIN obtient 10 voix

M. Jean-Luc RAQUIN ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

Élection des suppléants

- M. Grégory QUINTANE 10 voix

- M. Mathieu FREYSSINEL 10 voix

- Mme Cindy FORSTER 10 voix

M. Grégory QUINTANE, M. Mathieu FREYSSINEL, Mme Cindy FORSTER ont obtenu la majorité absolue sont proclamés élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

La séance est levée à 18h25

Secrétaire de Séance
Russell PALMER

Le Maire
Jean-Luc RAQUIN